Les investissements industriels des PME de l'agroalimentaire en faveur de la transition écologique

Etude à partir du dispositif France Relance

Ophélie PETIOT

Université de Reims Champagne-Ardenne, Laboratoire Habiter (EA 2076)

DOI : https ://doi.org/eac.8913

Résumé : Les entreprises agroalimentaires en France sont en grande majorité des petites et moyennes entreprises (PME). Certaines engagent une transformation de leurs établissements industriels en faveur de la transition écologique. Cependant, les modalités d'appropriation de cette transition ne sont pas homogènes sur l'ensemble du secteur. Bien qu'ayant au départ une visée conjoncturelle, les financements France Relance avaient également pour objectif une visée plus structurelle de transition dont ont pu profiter des PME de l'agroalimentaire. Dans ce dispositif, certains sous-secteurs se retrouvent cependant valorisés et d'autres paraissent plus en retrait. Les entreprises bénéficiant d'un ancrage territorial plus important semblent aussi davantage bénéficier des financements pour leur transformation. À l'inverse, d'autres sont à l'écart de ce processus.

Mots-clés : Petites et Moyennes Entreprises, Industrie agroalimentaire, transition écologique, investissements, France Relance

Introduction

Majoritairement composées de petites et moyennes entreprises (PME)[1], les industries agroalimentaires en France sont aujourd'hui soumises à de nombreux enjeux tant elles produisent des aliments diversifiés (Rastoin, Bouquery, 2015). Décarbonation de leurs activités, réduction de la consommation d'énergie et d'eau, augmentation des coûts des matières premières, difficultés d'approvisionnements, recrutements incertains, etc. sont autant de défis pour le secteur. En paralèlle, les attentes de la société civile sont plus fortes quant à leur impact environnemental. La transition écologique dans l'agroalimentaire se révèle donc être un facteur de compétitivité (Criqui, Tunenuit, 2015). Cette situation force les entreprises de ce secteur à développer de nouvelles stratégies, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou à effectuer des investissements spécifiques. Pour cela, les PME ont la possibilité de se tourner vers des appels à projets proposés par l'Etat.

Lancé en 2020 pour faire face aux conséquences de la covid-19, le programme France Relance a proposé des financement très attractifs pour renforcer la compétitivité des entreprises. Même si les PME ne disposent pas des mêmes ressources financières ou humaines que des entreprises de plus grande taille (Aubert, Enrico, 2010), certaines se sont tout de même lancées dans des démarches de transition. Ces entreprises sont d'ailleurs présentées comme les premières bénéficiaires du volet « Soutien aux investissements industriels » de France Relance.

Les PME agroalimentaires étant composées d'industries aux profils et aux productions très variés, il est cependant difficile de définir une stratégie commune de transition (Margetic, 2014). Ces éléments différenciateurs multiplient les formes d'action et d'engagement en faveur de la transition écologique et rendent difficile l'adoption d'une stratégie partagée à l'échelle nationale.

Cet article propose de faire l'étude des modalités de transition écologique dans les PME du secteur agroalimentaire. L'inscription épistémologique entre géographie économique et industrielle et transition écologique sera d'abord abordée (1). L'étude des financements France Relance à destination des PME dans l'agroalimentaire sera ensuite mise en parallèle avec les modalités d'appropriation de la transition écologique (2) avant d'en percevoir leurs limites (3).

1 L'appropriation de la transition écologique dans l'agroalimentaire : quelle méthodologie et quels acteurs ?

Cette partie propose d'inscrire cette communication dans le champ de la géographie industrielle (1.1) et présente les outils méthodologiques utilisés (1.2).

[1] Les PME sont définies par l'INSEE dans sa rubrique *Définitions, méthodes et qualités* comme *« Les petites et moyennes entreprises (PME) sont celles qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Elles incluent la catégorie des microentreprises. (MIC) qui occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. »* accessible à cette adresse : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1962,

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

1.1 Une géographie de la transition écologique dans l'agroalimentaire : quelle inscription épistémologique ?

Si pendant de nombreuses années les analyses sectorielles en géographie industrielle ont connu un net recul, voire tendaient vers leur fin (Daviet, 2005), force est de constater qu'elles restent un outil d'analyse privilégié pour comprendre finement l'appropriation de la transition écologique dans l'industrie. Un secteur d'activité « *regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale au sens de la nomenclature d'activités française* » selon l'INSEE[2]. Le secteur agroalimentaire représente donc *de facto* l'ensemble des entreprises partageant l'activité de production de biens alimentaires à destination des humains ou des animaux. De manière plus précise, l'industrie agroalimentaire englobe les industries alimentaires et la production de boissons : il exclut donc l'artisanat commercial[3].

L'industrie agroalimentaire est souvent étudiée en parallèle des mutations de l'agriculture, les activités agricoles et agroalimentaires étant intrinsèquement liées (La Haye Saint Hilaire, 2023). Pourtant, en géographie économique et industrielle, l'objet « entreprise » permet d'analyser de manière plus fine les transformations en cours dans ce secteur. Elles sont d'ailleurs considérées comme un des objets privilégiés de la géographie économique mais elles sont aussi étudiées dans d'autres sciences sociales et notamment en économie (Boulay, Grandclément, 2019). Cette transdisciplinarité de l'objet « entreprise » est ancienne, mais n'est pas un hasard au regard de l'évolution de la géographie économique, en renouvellement (Talandier *et al.*, 2018). Les études sectorielles peuvent donc être accompagnées d'autres objets, mais un apport transdisciplinaire permet également de mesurer ces évolutions, notamment vers la transition écologique. A l'international cependant, les chercheurs en géographie économique semblent depuis plusieurs années s'emparer des questions environnementales jusqu'à s'interroger sur un nouveau courant de la discipline (Gibbs, 2009). La spécificité de cet article est de mesurer l'appropriation de la transition écologique par les entreprises agroalimentaires en France dans une perspective nationale et plus spécifiquement encore par les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

La transition écologique sera entendue comme le « *processus conduisant le système économique et productif actuel – qui demande de très grandes quantités de ressources pour fonctionner et qui a de forts impacts sur les écosystèmes et les êtres vivants, humains compris – vers un système beaucoup plus sobre et, de ce fait, vraisemblablement plus durable, plus équitable et plus stable dans un monde où les ressources sont limitées et à partager entre un nombre croissant d'individus.* » (Bourg, Papaux, 2015). Cette définition, bien que très large, insiste sur la notion de sobriété. Elle est la voie la plus empruntée par les PME pour répondre à l'enjeu de transition.

1.2 Aspects méthodologiques

Les études concernant la transition écologique, notamment parce qu'elles sont appropriées par de nombreuses disciplines, présentent des méthodologies et des échelles

[2]Définition issue du rapport : INSEE références, édition 2017, Fiches, Structure du système productif ;

[3]Selon le *Panorama des Industries agroalimentaires* du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, la production de ces industries s'inscrit dans les divisions 10 et 11 de la Nomenclature d'Activités Françaises.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

d'analyse qui peuvent se révéler très différentes (Zolfagharian *et al.*, 2019). La méthode ascendante est la plus souvent utilisée pour comprendre les modes d'appropriation de la transition écologique (Teis, Coenen, 2015).

Bien que les études sur la transition écologique privilégient le plus souvent une analyse qualitative (Zolfagharian *et al.*, 2019), cet article se base sur une combinaison de trois méthodes à partir de données mixtes. Afin de réaliser des analyses comparatives entre les établissements industriels lauréats, une analyse statistique de la base de données de France Relance a été effectuée. Pour mieux comprendre ce que recouvrent les investissements de transition des PME en Grand Est, une analyse textuelle des descriptifs des projets pour chaque établissement industriel a été menée. Enfin, pour mieux cerner les PME favorisées dans l'obtention de financements, 42 entretiens semi-directifs ont été conduits avec les dirigeants de cette catégorie d'entreprise.

Pour l'analyse quantitative mobilisée dans cet article, les données utilisées sont celles du plan de Relance du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique publiées en 2022. Cette base de données est la synthèse de l'ensemble des projets financés pendant la période de la covid-19 et de ses confinements.[4] Intitulée « Cartographies de France Relance », elle est en libre-accès[5] et se divise en plusieurs sous bases de données. Celle qui est privilégiée dans cet article est intitulée « Les soutiens aux investissements industriels ». Elle synthétise l'ensemble des projets industriels financés pendant la crise de la covid-19 et donne un excellent panorama des priorités de financement des entreprises.

L'étude des financements alloués par le programme France Relance dans le secteur agroalimentaire (323 projets ont reçu un investissement) permet d'étudier les types de projets financés dans ce secteur et de faire un comparatif entre entreprises de toutes tailles (PME, ETI, grandes entreprises). Ces données offrent aussi des informations précises sur la localisation des sites concernés. Bien qu'il soit tout à fait possible d'étudier ces financements à l'échelle régionale, cet article propose d'effectuer une analyse quantitative des projets financés par France Relance à l'échelle nationale. Le choix de cette échelle est commun à de nombreuses études en géographie économique (Daviet, 2005).

Cet article propose aussi d'effectuer une analyse qualitative des modalités d'appropriation de la transition écologique par les acteurs industriels. La base de données « Les soutiens aux investissements industriels » met en libre accès les descriptifs de chacun des projets financés. Ils sont rédigés par les entreprises elles-mêmes et offrent des informations sur les priorités de ces dernières pendant la période 2020-2022.

[4]Pour rappel le plan de relance a fonctionné entre 2020 et 2022 et avait pour objectif d'atténuer les conséquences de la crise de la covid-19 et des confinements notamment sur les entreprises. Ce plan de relance, à la fois issus de financements français et européens s'articulait autour de 3 grandes priorités que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion avec un financement global à hauteur de 100 milliards d'euros. L'ensemble des informations est accessible sur le site du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique : https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance.

[5]Les données du plan de Relance sont accessibles sur ce lien : https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/cartographies\#

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

Couplés à ces données, des extraits d'entretiens semi-directifs menés auprès de 42 industriels[6] du secteur agroalimentaire (et notamment de PME) seront utilisés. Ils ont été effectués entre janvier 2023 et mars 2024 sur l'ensemble du territoire national. Les entretiens ont été conduits à l'aide d'une grille d'entretien commune. Elle est organisée par thématique regroupant une présentation l'entreprise, le contexte de son activité, son territoire d'ancrage et surtout leurs investissements de transition écologique. Le traitement des entretiens s'appuie sur un codage fermé par grille thématique (Morange et al., 2016). Les *verbatims* des entretiens sont enfin retranscrits dans un tableau regroupant les questions et réponses par thématiques ce qui permet une comparaison.

2 L'Appropriation des financements France Relance dans l'industrie agroalimentaire : une multitude de voies empruntées par les PME ?

Les financements France Relance et leur répartition sont contextualisés et localisés (2.1) et permettent ensuite d'identifier des stratégies différenciées d'appropriation de la transition (2.2).

2.1 Un état des lieux des financements France Relance à destination de l'industrie agroalimentaire : des PME favorisées de manière inégale sur le territoire national

Dans un contexte de rupture des chaînes d'approvisionnement pendant la crise de la covid-19, la sécurité alimentaire française a semblé remise en cause : agriculture et industrie agroalimentaire se sont révélées vulnérables (Tchékémian, 2022). C'est sans doute pour cela que l'industrie agroalimentaire est perçue, au même titre que l'agriculture, comme un secteur stratégique. Elle est d'ailleurs identifiée comme l'un des 6 secteurs stratégiques nationaux du plan France Relance au même titre que l'aéronautique, l'automobile, le nucléaire, la santé, l'électronique et les intrants essentiels de l'industrie. Elle est donc concernée par les financements « Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie »[7]. L'industrie agroalimentaire est également ancrée dans les territoires qui l'accueillent car elle transforme les produits de l'agriculture. Elle est donc en lien direct avec les territoires où sont implantées des productions agricoles comme le montre l'exemple de l'industrie laitière intégrées aux terres agricoles de Millau (Baysse-Layné, Perrin, 2017). En conséquence, elle a ainsi pu bénéficier des financements de France relance dans les mesures « (Re)localisation » et « Projets Territoriaux »[8].

[6] Les personnes interrogées sont les chefs d'entreprises ou les personnels en charge de l'application de la transition écologique au sein de l'entreprise. Elles sont issues de l'ensemble des régions de France métropolitaine.

[7] L'ensemble des secteurs identifiés dans le volet national de France Relance sont accessible sur ce lien : https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/soutien-investissement-modernisation-industrie\#: :text=Le%20volet%20national%20concerne%20exclusivement,intrants%20essentiels%20de%20l'industrie.

[8] 4 mesures ont été présentées dans le volet « Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie » : aéronautique, automobile (re)localisation, projets territoriaux. L'ensemble de ces mesures et leur évaluation est consultable dans le rapport d'évaluation par France Stratégie en 2024.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

L'enveloppe budgétaire de 2,5 milliards d'euros du dispositif « soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie » a été partagée entre l'ensemble des entreprises identifiées comme stratégiques et ayant répondu à l'appel à projet. En grande majorité, dans l'ensemble des secteurs, ce sont les petites entreprises qui ont bénéficié de ces financements. De manière plus précise selon le rapport d'évaluation de France Relance par France stratégie, les petites PME de 10 à 50 salariés en ont été les premières bénéficiaires, suivies des PME entre 100 et 250 salariés qui représentent respectivement 37 % et 17 % du total des lauréats des financements.

Dans la base de données intitulée « cartographies de France Relance », les TPE[9] et PME de l'industrie agroalimentaire représentent ainsi 203 entreprises lauréates présentes dans la quasi-totalité des régions françaises hors Mayotte (figure 1) :

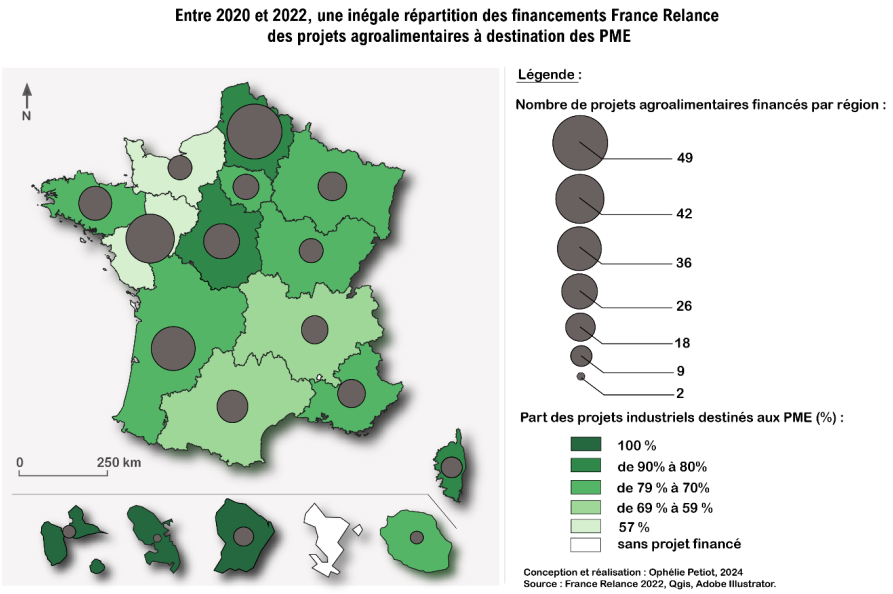


Figure 1 : Conception et réalisation : Ophélie Petiot, 2024. Source : France Relance 2022, Qgis, Adobe Illustrator.

Le nombre de projets agroalimentaires financés dans le cadre de ce dispositif est variable d'une région à une autre. Si les Hauts-de-France occupent la première position avec 49 projets agroalimentaires obtenus, les entreprises des régions Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire ne sont pas laissées pour compte avec respectivement 42, 36 et 26 financements obtenus. Ces résultats s'expliquent par le tissu industriel dense de ces régions, avec plus de 700 établissements employeurs dans l'agroalimentaire notamment en Pays de la Loire ou Hauts-de-France. En Hauts-

[9]Selon l'INSEE, les TPE « emploient moins de 10 salariés, n'appartiennent pas à un groupe (sauf s'il s'agit d'un groupe de type microentreprise au sens de la LME), ont un chiffre d'affaires ou un total de bilan inférieur à 2 millions d'euros ». Information issue de cette source : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1379753\#: :text=Parmi%20elles%2C%202%2C1%20millions,millions%20d'euros%20et%2C%20dans

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

de-France sont en effet présents 751 établissements industriels agroalimentaires[10]. Comme les PME sont les principales destinataires de ces financements, il apparaît évident que des régions disposant d'un tissu important de PME sont davantage représentées dans l'obtention de financements. Pourtant, même si la Normandie est dotée d'un tissu important de PME, le nombre d'entreprises indépendantes et régionales semble diminuer alors que les coopératives et les grandes entreprises privées se développent[11] ce qui oriente les financements vers d'autres catégories d'entreprises. Dans le cas particulier de l'outre-mer, le petit nombre de financements à destination des PME s'explique principalement par le fait que le nombre d'industries agroalimentaires est plus limité que dans les régions métropolitaines[12]. Si la diversité des tissus économiques est une des clés pour comprendre l'inégale répartition des financements, les modalités d'obtention le sont également.

2.2 Malgré une sur-représentation de certains sous-secteurs d'activités, une pluralité d'investissements de transition

Les PME agroalimentaires ont des productions très variées catégorisées par la NAF rév.2 en sous-filières (Bost, 2014). L'ensemble des sous-secteurs tels que représentées par la NAF rév. 2[13] sont présents dans les PME lauréates de financements.

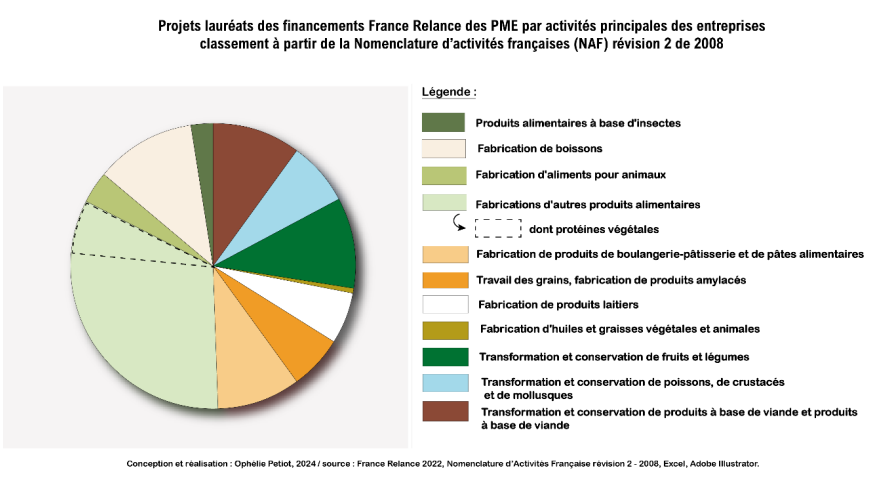


Figure 2 : Conception et réalisation : Ophélie Petiot, 2024. Source : France relance 2022. Nomenclature d'Activités Française révision 2 – 2008, Excel, Adobe Illustrator

[10]Chiffre issu du rapport Les Industries agroalimentaires en Hauts-de-France de la CCI Hauts-de-France en 2022.

[11]513 établissements employeurs sont dénombrés en Normandie dans la synthèse d'Agriscopies en 2022.

[12]D'après le rapport de l'INSEE. « Les Industries Agro-alimentaires antillaises : des profils régionaux variés, des rentabilités contrastées ». Antianéchos – Pages économiques et sociales des Antilles. 2014.

[13]Selon l'INSEE, la Nomenclature d'Activités Française peut être définie ainsi : « La NAF, nomenclature d'activités française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI. » La définition est accessible sur ce lien : https://www.insee.fr/fr/information/2406147

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

Certains sous-secteurs se distinguent nettement pour l'obtention de financements : si la filière végétale en a reçu un grand nombre (9 au total), c'est-à-dire presque autant que des sous-secteurs considérés de longue-date comme stratégiques tels que les produits laitiers (10 financements), d'autres types de production en ont moins bénéficié comme celui de la production d'huiles et graisses végétales et animales. A ce titre, des entreprises spécialisées dans les protéines végétales telles que Les Nouveaux Fermiers ou encore Nxtfood (ACCRO) ont pu bénéficier de financements spécifiques dans le cadre de France Relance, à hauteur de 2 millions d'euros[14]. D'autres entreprises innovantes se distinguent comme Agronutris dans le Grand-Est produisant des aliments à base d'insectes. Même si elles ont obtenu des financements pour leur industrialisation, leurs activités ne sont pas encore catégorisées dans la NAF rév.2 car la dimension agroalimentaire de la production d'insectes n'est pas encore intégrée à la NAF qui date de 2008. Les insectes sont mentionnés dans le sous-secteur « 01.49 élevages d'autres animaux » dans la catégorie agricole. Dans la représentation de la figure 2, le choix d'intégrer cette activité agroalimentaire dans une catégorie distincte permet de mieux comprendre l'attrait important de France Relance pour cette filière en développement rapide (7 projets financés pour les PME) et même stratégique.

Cette multiplicité des profils de PME semble être l'un des facteurs à l'origine de nombreux modes d'appropriation de la transition écologique par les financements de France Relance.

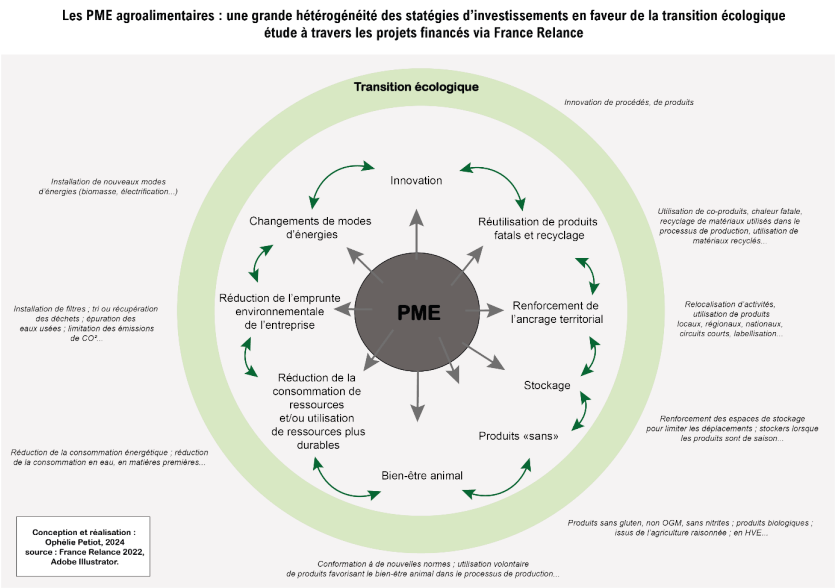


Figure 3 : Conception et réalisation : Ophélie Petiot, 2024. Source : France Relance 2022, Adobe Illustrator.

[14]Chiffre issu du rapport de France Stratégie. « Le développement des protéines végétales ». Comité d'évaluation du plan de Relance, janvier 2024.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

Dans le programme France relance, les projets financés en lien avec la transition écologique peuvent recouvrir de nombreuses réalités. Nous pouvons percevoir dans l'ensemble des projets industriels financés 9 grandes catégories d'investissements à destination directement de la transition écologique. Ce sont les projets extrèmement variés car ils décrivent des actions en faveur d'une plus grande sobriété dans la consommation de ressources (énergétiques ou non), le recyclage de matériaux ou même le bien-être animal (figure 3). Les investissements sont donc tous très différents. Par exemple, sur les 239 projets à destination de TPE/PME, 25 projets seulement mentionnent la réduction de la consommation de ressources et 21 l'utilisation nouvelle des protéines végétales. Ce chiffre tout à fait relatif s'explique par le fait qu'il n'existe pas, pour ces entreprises, une seule voie pour que leurs productions soient plus durables.

3 France Relance : un réel accompagnement des PME en faveur de leur transition ?

Si un soutien important est offert aux PME dîtes « stratégiques » (3.1), certaines entreprises se retrouvent quant à elles en retrait de cet accompagnement (3.2).

3.1 Un accompagnement existant d'abord pour soutenir le développement industriel de PME stratégiques

Le rapport d'évaluation de France Relance par France Stratégie précise que pour obtenir les financements, plusieurs appels à projets nationaux et territoriaux ont été lancés. Dans le cas du volet national, ce sont 3 vagues d'appels qui ont été lancées tandis que pour le volet territorial un « appel à projet est instruit au fil de l'eau[15] ». Certains industriels, ou leurs collaborateurs chargés de RSE, ayant bénéficié de ces financements mentionnent l'aide dont ils ont été gratifiés.

« Une représentante de la BPI est venue nous voir en disant qu'il fallait répondre à l'appel à projet plan de relance qui se clôturait début septembre. Au mois d'août j'ai fait le dossier au plan de relance national. Industrie secteur stratégique : c'était le nom du projet. »

Dirigeant d'une Startup, Hauts-de-France, 2023

Pour obtenir ce financement, ce dirigeant de PME a pu bénéficier très rapidement de l'information concernant les appels à projets grâce à une représentante de la Banque Publique d'Investissement (BPI France). Après sa candidature, il a pu obtenir un financement pour le développement de son entreprise fabriquant des produits végétaux, un des secteurs favorisés. En plus d'une simple incitation, certains partenariats avec des entreprises de plus grande taille permettent également l'obtention de financements.

« Les financements, c'est principalement France relance pour la biomasse. C'est Engie qui nous a aidé à l'obtenir. C'est un partenariat où ils ont eu un rôle clé. Engie nous vend l'électricité qu'ils produisent dans la centrale biomasse. Quelqu'un d'Engie est

[15] Dénomination utilisée dans le rapport de France Stratégie « Le soutien à l'investissement industriel ». Comité d'évaluation du plan France Relance, janvier 2024.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

en permanence sur le site, c'est une toute petite installation, mais il y a vraiment un petit bâtiment à côté. Pour les panneaux solaires on n'a pas eu de financement. »

Chargée de RSE, PME, Grand Est. 2024

Le partenariat avec Engie a été une aide considérable pour cette PME car le dossier pour l'obtention des fonds a été réalisé conjointement entre les deux entreprises. Elle a donc pu bénéficier de leur expérience et de leur temps pour la création d'un projet ambitieux.

Cependant, même si les lauréats mentionnent des actions en faveur de la transition, force est de constater que France Relance est plutôt une opportunité pour les PME de développer leurs activités. Les données de France Relance permettent d'étayer ce propos : dans les 203 projets à destination des TPE/PME, 70 mentionnent la volonté de création d'emplois après la réception de financements et 41 la création d'un nouveau bâtiment pour développer leurs activités. Si ces investissements permettent le développement de certaines PME, d'autres entreprises au contraire éprouvent des difficultés pour accéder aux financements.

3.2 Des entreprises déjà en difficulté et ne pouvant pas accéder aux financements : une mise en retrait du processus de transition ?

Dans le rapport d'évaluation de France Relance[16], il apparait que ce sont des entreprises qui étaient déjà très bien dotées en termes d'activités qui ont pu bénéficier des financements. Elles disposaient en réalité d'une croissance de leurs chiffres d'affaires plus avantageuse, d'une meilleure productivité et étaient mieux dotées technologiquement que celles n'ayant pas obtenus les financements. Il ressort des entretiens semi-directifs que ces éléments sont à l'origine d'un sentiment de déclassement de certains dirigeants d'entreprises.

« *Le gouvernement souhaite construire des champions nationaux. Toutes les aides on n'en a jamais vu la couleur, nous pour avoir des dossiers d'aides, on doit sous-traiter le dossier de demande à une société spécialisée dans la rédaction des dossiers. Une PME n'a pas les ressources en interne pour faire les dossiers d'aide. C'est devenu tellement compliqué. Je réponds même plus aux enquêtes, on pourrait embaucher une personne rien que pour répondre au questionnaire.* »

Dirigeant d'une PME, région Auvergne-Rhône-Alpes, 2023

Les dirigeants de PME précisent lors des entretiens qu'ils ne peuvent en réalité pas accéder aux financements car ils n'en ont pas les moyens matériels. Ils indiquent manquer de temps et de compétences et perçoivent l'obtention de financements par d'autres entreprises comme une faveur à leur détriment. Aussi, investir en faveur de la transition écologique nécessite de la part d'un dirigeant de PME de renforcer ses connaissances environnementales. Certains mentionnent par ailleurs qu'ils ont besoin de comprendre davantage comment accéder à ce processus de transition.

[16] A la page 10 du rapport France Stratégie. « Le soutien à l'investissement industriel ». Comité d'évaluation du plan France Relance, janvier 2024.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

« *On a quand même le sentiment qu'on est en limite de compétence par rapport à ce qui est demandé aujourd'hui* [au sujet de la transition écologique]. *Le chef d'entreprise un peu polyvalent on en veut plus, faut aller chercher des grands groupes, j'ai l'impression de ne plus trouver ma place en tant que chef d'entreprise dans le territoire et dans le mode de fonctionnement actuel de la société.* »

Dirigeant d'une PME Auvergne-Rhône-Alpes, 2023

Cette limite de compétence énoncée par le chef d'entreprise est un frein à l'appropriation du processus de transition écologique. Les financements qui pourraient favoriser la transition d'entreprises aujourd'hui en retrait sont finalement alloués à d'autres entreprises en meilleure condition pour envisager l'avenir. En l'absence de financements extérieurs, une PME ne disposant pas de fonds propres pour investir dans la transition se retrouve ainsi à l'écart de ce processus. Les PME ne sont ainsi pas toutes investies de la même manière dans cette transition bien que certains industriels, convaincus, engagent de nombreuses actions.

Conclusion

Cet article avait pour objectif de présenter un état des lieux de l'appropriation de la transition écologique par les petites et moyennes entreprises de l'agroalimentaire en France à travers le volet « Les soutiens aux investissements industriels » du plan de Relance. Il s'agit de la restitution d'une présentation d'un travail de thèse en début de 2ème année inscrit en géographie économique et industrielle.

Il apparaît que les investissements de France Relance ont pu être des accélérateurs en faveur de la transition écologique dans les PME lauréates. Bien que ces investissements n'aient pas été en priorité destinés à financer cette transition, les PME ont annoncé dans leurs projets et lors des entretiens des formes d'appropriation très différenciées de transition. La réduction de l'utilisation des ressources (en eau, en énergie, en matières premières, etc.), de même que la volonté de relocalisation de certains fournisseurs ne sont que quelques exemples parmi les 9 modalités de transition présents dans les résumés de projets.

Cependant, bien que certaines engagent des financements en ce sens, il apparaît que la priorité des PME était davantage un maintien ou un développement de l'activité qu'une réelle transformation structurelle. Les investissements en faveur de la rénovation d'anciennes usines, de nouvelles machines ou même la volonté de création d'emplois sont plus nombreux que ceux décrivant des avancées en matière de transition écologique. Aussi, les entreprises ayant reçu ces financements et s'engageant dans le processus de transition étaient aussi celles qui se portaient globalement le mieux avant la crise de la covid-19 selon France Stratégie. Ce dernier point pose la question des PME choisies et encouragées dans le cadre de ce dispositif. Il ne mentionne pas le caractère autonome ou non des PME lauréates. Cette limite de la base de données ne permet donc pas de comprendre si les PME lauréates sont celles ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé. La poursuite de ce travail de thèse aura pour objectif de différencier les PME présentes dans cette base de données au cas par cas pour mesurer la part réelle des PME autonomes.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

Bibliographie

Agriscopie, 2022 « Les industries agroalimentaires en Normandie ». Observatoires données 2020-2021, 2p.

Aubert Benoît, et Enrico Gérald, 2010, « Quand les PME jouent dans la cour des grands ». *L'Expansion Management Review* 139, no 4, p. 106-13.

Baysse-Lainé Adrien, et Perrin Coline, 2017, « Les espaces agricoles des circuits de proximité : une lecture critique de la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire de Millau ». *Natures Sciences Sociétés* 25, no 1

Beucher Stéphanie, et Marion Mare, 2021, « Cadrage épistémologique de la notion de transition en sciences humaines et en géographie ». *Bulletin de l'association de géographes français.* Géographies 97, no 4 (30 juillet) : 383-394.

Bost François, et Sylvie Daviet, 2011, *Entreprises et environnement : quels enjeux pour le développement durable ?* Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest.

Bost François, 2015, *La France : mutations des systèmes productifs*, Paris, Armand Colin. Bourg Dominique, et Alain Papaux, 2015, *Dictionnaire de la pensée écologique*, Paris, Puf.

Boulay Guilhem, et Antoine Grandclément, 2019, *Introduction à la géographie économique.* Cursus, Malakoff, Armand Colin.

Comité d'évaluation du plan France Relance, 2024, « Rapport final, volume II – Evaluation des dispositifs, chapitre 14 – Le soutien à l'investissement industriel ». France Stratégie, janvier.

Confédération des PME (CPME), 2023, « Enquête – Les TPE – PME et les normes environnementales », 30 novembre.

Criqui Patrick, et Claire Tutenuit, 2015, « Industrie : décarbonisation de l'économie et compétitivité internationale ». *Annales des Mines – Responsabilité et environnement* 77, no 1 : 50-55.

Daviet, Sylvie, 2005, « Trente ans de geographie industrielle dans les Annales de geographie (1970-1999) Thirty years of industrial geography in the Annales de geographie, 1970-1999 ». *Annales de géographie* 114, no 641 : 73-92.

France Stratégie, 2024, « Le développement des protéines végétales ». Comité d'évaluation du plan de Relance.

France Stratégie, 2024, « Le soutien à l'investissement industriel ». Comité d'évaluation du plan France Relance.

Gibbs David, 2009, « Prospects for an Environmental Economic Geography : Linking Ecological Modernization and Regulationist Approaches ». *Economic Geography* 82, no 2 : 193-215.

INSEE, 2014, « Les Industries Agro-alimentaires antillaises : des profils régionaux variés, des rentabilités contrastées ». *Antianéchos* - Pages économiques et sociales des Antilles.

INSEE références, édition 2017, Fiches, Structure du système productif.

La Haye Saint Hilair, Louise de, 2023, « Dynamiques agricoles et agro-industrielles en zone intermédiaire de polyculture-élevage. Une géographie des filières pour penser la transformation des systèmes agri-alimentaires ». These de doctorat, université Paris-Saclay.

« Les industries agroalimentaires en Hauts-de-France », 2022, CCI Hauts-de-France.

Margetic, Christine, 2014, « Des industries agroalimentaires françaises face à des enjeux majeurs ». *L'Information géographique* 78, no 4 : 27-47.

« Panorama des industries agroalimentaires », 2022, Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Rastoin, Jean-Louis, et Jean-Marie Bouquery, 2015, *Les industries agroalimentaires en France.* vol. 5408-09. Etudes de la Documentation Française. La Documentation française.

Talandier, Magali, Bernard Pecqueur, Antoine Bailly, et Jacques Lévy, éd., 2018, *Renouveler la géographie économique.* Collection Géographie. Paris : Anthropos.

Tchékémian, Anthony, 2022, « Le localisme face aux crises liées à la Covid-19 : les défis sociétaux de l'agriculture française pour une alimentation durable et une santé globale ». Environnement, Risques Sante 21, no 5 : 367-374.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502

Hansen, Teis, et Lars Coenen, 2015, « The Geography of Sustainability Transitions : Review, Synthesis and Reflections on an Emergent Research Field ». *Environmental Innovation and Societal Transitions* 17 : 92-109.

Zolfagharian, Mohammadreza, Bob Walrave, Rob Raven, et A. Georges L. Romme, 2019, « Studying transitions : Past, present, and future ». Research Policy 48, no 9 : 103788.

Published in : VIVIEN, Franck-Dominique ; THURIOT, Fabrice ; BOST, François ; LAQUERRIERE-LACROIX, Aude ; SALEMBIER, Pascal (dir.), *Regards interdisciplinaires sur l'étude et l'enseignement de la transition écologique. Actes du colloque de 2023, Université de Reims Champagne-Ardenne*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005502, doi : 10.17184/eac.9782813005502